

Le 17 août 2023

NOTE D'INFORMATION N° 22/2023

Objet : Prime de rentrée scolaire 2023

Chaque année, le GSA+ verse une prime « rentrée scolaire » aux collaborateurs ayant des enfants dont l'âge est compris entre 6 et 18 ans inclus. Ces âges correspondent aux cursus Primaire – Collège – Lycée.

Les critères d'attribution de la prime de rentrée scolaire sont déterminés en fonction de l'âge de l'enfant au 31 décembre 2023. Ils s'appliquent pour chaque enfant en âge d'en bénéficier.

Age de l'enfant	Montant brut par enfant
6 ans à 10 ans	95 €
11 ans à 14 ans	155 €
15 ans à 18 ans	252 €

Cette prime brute sera payée avec les salaires du mois d'août 2023. Elle est assujettie à l'intégralité des cotisations sociales et fiscales habituelles.

Le service des ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur

